

Découvrez tous les avantages d'Aviva Epargne Plurielle



ASSURANCE VIE

Bénéficiez d'une **grande souplesse d'utilisation**

Aviva Epargne Plurielle s'ouvre avec un versement minimum de 1.500 € ou des versements réguliers d'un minimum de 150 €. Vous pourrez ensuite augmenter votre épargne investie à votre rythme, sous réserve de respecter un minimum de 750 € par versement.

Votre épargne investie sur le contrat reste disponible **en permanence**, et ce, **sans aucune pénalité**. À tout moment, vous pouvez demander – et même programmer – le rachat, de tout ou partie de votre épargne, dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie. Nous vous recommandons de prendre alors conseil sur le meilleur choix pour optimiser votre fiscalité sur les éventuelles plus-values, voire sur la meilleure option à choisir entre procéder à un rachat partiel ou demander une avance. Votre intermédiaire en assurances vous aidera à prendre la meilleure décision.

Qu'est-ce qu'une avance ?

C'est un prêt à durée limitée qui ne peut être supérieure à un certain pourcentage de la valeur de votre contrat qui peut vous être accordé par l'assureur. Elle peut vous permettre de répondre à un besoin de trésorerie à court ou moyen terme, sans toucher à l'épargne investie sur votre contrat, et sans en impacter l'antériorité fiscale. En contrepartie, des intérêts seront à payer.

Combinez 3 modes de gestion et arbitrez gratuitement de l'un vers l'autre

Pour répondre à la diversité des profils des épargnants et à leurs besoins spécifiques, Aviva Epargne Plurielle vous donne accès à 3 stratégies de gestion, que vous pouvez cumuler entre elles, ainsi qu'à une large gamme de supports financiers.

A tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion, gratuitement, ou / et les combiner entre eux !

Vous pouvez ainsi effectuer un premier versement en l'investissant 50 % sur la gestion libre et 50 % sur la gestion sous mandat, et mettre en place une épargne mensuelle en gestion évolutive. **Les arbitrages étant gratuits**, vous pouvez ainsi bénéficier pleinement d'un des avantages de l'assurance vie : l'absence de taxation sur les plus-values arbitrées au sein d'un contrat. Il n'existe en plus **pas de seuil d'investissement minimum par mode de gestion ou par support**.

Accédez à 3 modes de gestion



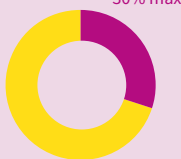
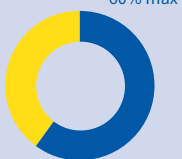

La gestion sous mandat et ses 2 expertises, accessible sans condition de minimum d'investissement (sous réserve de respecter les minima de versements prévus au contrat)

C'est une solution de gestion particulièrement adaptée si vous souhaitez bénéficier d'une gestion active, sans disposer du temps, ou des connaissances financières suffisants.

Vous avez le choix entre l'expertise de deux sociétés de gestion : **Aviva Investors France** ou **Rothschild Asset Management**. Chacune des sociétés de gestion détermine une allocation d'actifs, pour trois profils d'investissement : prudent, équilibre et dynamique ; elles recommandent ainsi à Aviva la proportion de chaque support par profil d'investisseur, **parmi un choix de 90 supports disponibles*, gérés par 40 sociétés de gestion et la modifie régulièrement, en fonction de l'évolution des marchés financiers**.

Vous êtes tenu informé à chaque arbitrage de la modification de votre allocation sur votre espace client Aviva & Moi.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Mandat Prudent	Mandat Equilibre	Mandat Dynamique
Valoriser votre épargne en limitant le risque de perte en capital	Bénéficier du potentiel des supports actions tout en conservant des actifs moins risqués pour équilibrer le portefeuille	Maximiser l'espérance de rendement à long terme en contrepartie d'un risque élevé
Durée de placement recommandée : 3 ans	Durée de placement recommandée : 3 à 5 ans	Durée de placement recommandée : plus 5 ans
La part des supports actions est limitée à 30% maximum	La part des supports actions est comprise entre 30% et 60%	La part des supports actions est comprise entre 20% et 100% et sera majoritaire la plupart du temps
 30% max	 60% max	 100% max
● Actions	● Actions	● Actions



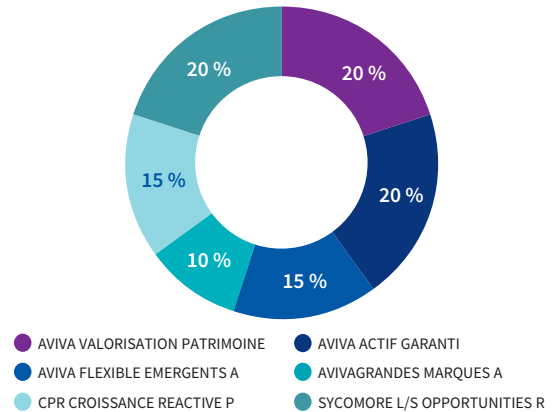
La gestion libre avec plus de 70 supports

Vous disposez d'une large palette de supports en unités de compte gérés par une trentaine de sociétés sélectionnées pour leur expertise, et que vous pouvez panacher en toute liberté. Selon vos convictions et en fonction des opportunités de marché, vous pouvez à tout moment **arbitrer gratuitement et de façon illimitée votre épargne**, pour changer la répartition entre les supports disponibles.

N'hésitez pas à demander à votre intermédiaire en assurance la liste et les performances des supports* accessibles au sein d'Aviva Epargne Plurielle.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Exemple de la diversité des supports accessibles en gestion libre



Pilotez votre épargne avec les options financières

7 options financières **gratuites** vous permettent de **piloter automatiquement votre épargne investie en gestion libre**. Vous pouvez ainsi investir progressivement sur un support, arbitrer les gains générés sur un support en unités de compte vers le support en euros dès que vous avez atteint le niveau de hausse pré-déterminée, ou encore réduire automatiquement la part d'un support dans votre contrat pour sécuriser votre épargne, au moment de votre départ en retraite, par exemple.

N'hésitez pas à demander à votre conseiller de vous présenter en détail les options financières.



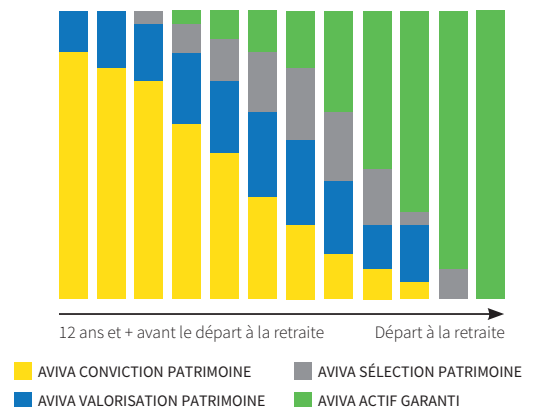
La gestion évolutive et ses 3 profils

Après avoir fixé l'échéance de votre projet à financer (départ à la retraite, achat immobilier, financement des études de vos enfants...) et choisi parmi les trois profils disponibles - prudent, équilibré ou dynamique -, celui vous correspondant, votre épargne est investie selon une grille de répartition déterminée à l'avance. Elle est donc parfaitement adaptée à ceux qui souhaitent bénéficier du pilotage automatique de leur épargne et qui ont un horizon de placement. Cette répartition évolue chaque année jusqu'à l'échéance choisie. La gestion évolutive sécurise ainsi votre épargne au fur et à mesure qu'approche l'échéance de votre d'investissement.

Les supports en unités de compte* présentent un risque de perte en capital.

Exemple de la répartition entre les 4 supports de la gestion évolutive « profil équilibré »

(évolution sur les 12 dernières années avant l'échéance fixée au contrat)



Le + : vous disposez automatiquement d'une garantie complémentaire en cas de décès avant votre 75^{ème} anniversaire, destiné à protéger le capital investi contre le risque de perte lié aux marchés financiers. **N'hésitez pas à nous interroger pour en savoir plus.**

Consultez et gérez votre contrat depuis votre espace client **Aviva & Moi**

Vous pouvez bâtir votre stratégie d'investissement, la revoir régulièrement et facilement grâce à votre espace client Aviva&Moi ; votre contrat est en effet accessible depuis le site www.aviva.fr, ce qui vous permet de modifier en ligne votre allocation d'actifs, effectuer un rachat ou un reversement**, ou encore changer vos coordonnées.

* Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

** Dans des limites fixées par les fonctionnalités du site.